ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

D.I.L.A
CN=DILA - SIGNATURE-03,OU=000-2 13000918600011,O=DILA-,C=FR
75015 Paris
2015-06-11 16:28:00

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01.40.58.75.00
Annonces.....01.40.58.77.56
Accueil commercial....01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 2164 - page 2911

976 - Mayotte

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de Mayotte.
FEDERATION DES ASSOCIATIONS MALGACHES DE MAYOTTE - FAMM.
Objet : mutualiser des actions spécifiques entre les divers associations malgaches qui la composent, à ce titre elle vise à représenter et défendre ces associations auprès des pouvoirs publics et administrations diverses dont elle est l'interlocuteur ; répartir les subventions des collectivités ou de l'état entre les associations, créer et maintenir une liaison constante entre ces associations, renforcer les liens fraternels entre les adhérents, coordonner les activités communes des associations membres, étudier, clarifier et résoudre, en tant que consultant, leurs problèmes communs, mettre en place une structure facilitant les démarches administratives de ses adhérents, participer activement au développement socioculturel et économique de Mayotte et de Madagascar.
Siège social : 23, rue stade de cavani, 97600 Mamoudzou.
Date de la déclaration : 12 mai 2015.